



L'accès souterrain d'une gare est-t-il fumeur ou non fumeur ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 7 mars 2012

L'accès souterrain d'une gare est-il fumeur ou non fumeur, comme les quais d'une gare ?

Réponse :

Sans préjuger d'une topographie particulière des lieux, il apparait évident que cet espace soit concerné par l'interdiction de fumer.

Notez cependant que les quais de gare ne sont pas tous visés par l'interdiction.